

ARRÊTÉ N° 2025 – 25

ORGANISATION PEDAGOGIQUE ET DE LA PREPARATION DU GRAND ORAL

La Directrice de l'Institut d'Études Politiques

Vu le Code de l'Éducation, notamment ses articles D. 741-9 à D. 741-11 ;

Vu le décret n°89-902 du 18 décembre 1989 relatif aux instituts d'études politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif associés à une université ;

Vu le référentiel national d'équivalences horaires approuvé en conseil d'administration restreint de l'IEP en sa séance du 13 juillet 2022 ;

Vu le règlement des études ;

ARRÊTE

Article 1 : Sophie Doudet, maître de conférences, est nommée responsable de la coordination de l'organisation pédagogique et de la préparation du Grand Oral.

Article 2 : Mission du responsable de la coordination de l'organisation pédagogique et de la préparation du Grand Oral :

- Coordonne la préparation des étudiants de 4A au Grand Oral de fin d'année ;
- S'assure de la réunion de la commission chargée de viser les textes proposés par les membres des jurys, planifie les jurys de Grand Oral, élabore et actualise la note à destination des présidents et membres de jurys ;
- Communique aux étudiants, par le biais de la plateforme EQUINOX, les attendus des jurys.

Article 3 : La Secrétaire Générale est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Aix-en-Provence, le 13 juin 2025,

Alessia LEFEBURE  
Directrice



DATE D’AFFICHAGE ET DE PUBLICATION : 26/06/2025